

Le 16 octobre 2026

Communiqué de presse

Le SFCD salue le plan d'action du Gouvernement : reconnaître la financiarisation est une première étape, préserver l'indépendance des soignants est une exigence

Le SFCD salue le plan d'action du Gouvernement visant à préserver l'indépendance des professionnels de santé et à maîtriser les effets de la financiarisation du secteur. Ce plan prend enfin acte d'une réalité préoccupante : **la financiarisation de la santé représente un danger lorsqu'elle place les logiques économiques au-dessus des exigences du soin.**

Les professionnels de santé sont des entrepreneurs contraints, parfois par défaut. Choisir de soigner, ce n'est pas nécessairement choisir de devenir chef d'entreprise. Et si les réalités de l'exercice libéral peuvent être sous-estimées au moment de l'installation, ce n'est pas simplement par méconnaissance, comme le laisse entendre le plan. C'est aussi, et surtout, parce que les obligations administratives, réglementaires et de gestion sont devenues trop nombreuses, trop complexes, parfois contradictoires et souvent déconnectées du bon sens.

Ces contraintes percutent de plein fouet la déontologie, l'éthique et l'indépendance professionnelle des soignants. Plus grave encore, elles phagocytent leur cœur de métier : **soigner**. À force de devoir gérer les contraintes, les professionnels disposent de moins en moins de temps et d'énergie pour leurs patients.

Le SFCD se réjouit tout particulièrement que le Gouvernement reconnaisse et mette en avant, dans ce plan, **le rôle essentiel de toutes les organisations syndicales et des ordres professionnels**. Cette reconnaissance est un signal fort et positif : elle témoigne de l'importance accordée à ceux qui, au quotidien, défendent les professionnels de santé, portent leur voix, veillent au respect de la déontologie et contribuent à préserver l'indépendance de leur exercice. Le SFCD salue cette volonté de s'appuyer sur des acteurs légitimes, au plus près des réalités du terrain, dont l'expertise et l'engagement sont indispensables pour répondre aux enjeux de la financiarisation.

Le SFCD rappelle par ailleurs que de nombreux organes et dispositifs de contrôle existent déjà. Certains sont sous-utilisés, d'autres mal appliqués, tandis que leur efficacité est parfois **compromise par des dispositifs réglementaires ou économiques contradictoires**. La reconnaissance du rôle de tous les syndicats et des ordres dans ce plan doit ainsi permettre de mieux mobiliser leur expertise et de renforcer la cohérence et l'efficacité des mécanismes existants, plutôt que de multiplier les obligations pesant sur les professionnels.

Pour le SFCD, la préservation de l'indépendance des professionnels de santé ne peut se limiter à encadrer les acteurs financiers. Elle suppose aussi de redonner aux soignants les moyens d'exercer librement, dignement et conformément à leur déontologie.

Préserver l'indépendance des soignants, c'est préserver la qualité du soin et l'intérêt des patients. Le SFCD restera vigilant quant à la traduction concrète de ce plan et à ses effets réels sur les conditions d'exercice des professionnels de santé.



Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.